

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 5572 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : ACHMADOU ABDELHADI

Date de naissance : 01-06-1958

Adresse : habibell

Tél. : 0693 778914 Total des frais engagés : 1.265,52 Dhs

r.Ahmed LAKLAECH

Médecin Généraliste

Hay Lamia Bloc 6 - N°2 bis

Hay Mohammadi-Casablanca

Tél:05 22 62 81 38

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 01/02/2023

Nom et prénom du malade : Achmatou, Abdelhadi Age : 65 ans

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : HTA + AFA Bruxynthia et dyskinésie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 02 FEV 2023 Le : 02 FEV 2023

Signature de l'adhérent(e) : R ACCUEIL 02 FEV 2023



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
01/02/2023	C1	1	150,00	r. Ahmed LAKLAICH Médecine Générale Hay Lamia 8 Bd 6 Hay Mohammed Casablanca Tél: 05 22 62 81 38

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
HARAJIA BANQUE ALYAH 43 Bd ALI YAHIA Tel: 05 22 61 83 24 CASABLANCA	1/2/2023	1115,50

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
				<input type="text"/>
<img alt="Diagram of upper and lower dental arches with numbered teeth from 1 to 8. A coordinate system is overlaid with points H (top), G (right), D (left), and B (bottom).				

Médecine Générale

Ancien Médecin des Hôpitaux Publics

Hay Lamia, Bloc 6 N° 2 BIS

Hay Mohammadi, Ain Sebâa

Casablanca

Tél. : 05.22.62.81.38

الدكتور أحمد لقلالش

الطب العام

طبيب سابق بالمستشفيات العمومية

حي لمياء بلوك 6 رقم 2 مكرر

الحي المحمداني عين السبع - الدار البيضاء

الهاتف : 05.22.62.81.38

Casablanca, le : 01/02/2023

07 - ACHMAOUI Abdellah

158,00 x 3

11 CO. IRVEL 300/12,5yg (03bols)

79,70 1ml Clenil x 3bols

21 AZIX 500 g

185,00 x 2 1ml An x 3

31 SAFLU 250mg / ampoule (2bols)

45,30 x 2 2muff 2g -

4 VENTOLINE AEROSOL (2bols)

52,80 2muff 3g -

51 Odeos 2ml 8 14/10
1ml clé Senna

Dr. Ahmed LAKLALECH
Médecine Générale
Hay Lamia Bloc 6 - N° 2
Hay Mohammadi - Casablanca
Tél: 05 22 62 81 38

28/6/2024
Gavistron 500 mg 2x1 ml S.P.
r. Ahmed LAKLALECH
Médecine Générale
Hay Lamia Bloc 6 - N°2 bis
Hay Mohammadi Casablanca
Tél: 05 22 62 81 38

Lot N° :

Exp :

PPV :

1580

CO-TRIVEL 300 mg / 12,5 mg
Boîte de 28 Cps

6 118000 072003

Lot N° :

Exp :

PPV :

1580

CO-TRIVEL 300 mg / 12,5 mg
Boîte de 28 Cps

6 118000 072003

Lot N° :

Exp :

PPV :

1580

CO-TRIVEL 300 mg / 12,5 mg
Boîte de 28 Cps

6 118000 072003

PPV: 79 DH 70
PER: 01/25
LOT: L114

AZIX 500 mg
Azithromycine

3 Comprimés sécables

6 118000 040941

r. Ahmed LAKLALECH
Médecine Générale
Hay Lamia Bloc 6 - N°2 bis
Hay Mohammadi Casablanca
Tél: 05 22 62 81 38

r. Ahmed LAKLALECH

Médecine Générale

Hay Lamia Bloc 6 - N°2 bis

Hay Mohammadi Casablanca

Tél: 05 22 62 81 38

LOT: GB10607

PER: 03/2024

PPV: 185 DH 00

SAFLU 250 microgrammes

Suspension pour inhalation
en flacon pressurisé
120 doses

6 118001 101290

GlaixSmith^{III}
Maroc
Ain El Aouda
Région de Rabat

VENTOLINE 100 mcg
Aérosol 200 doses
PPV 45,30 DH

LOT 211148

EXP 04/2024

PPV 52.80 DH

OEDES 20mg

14 gélules

6 118001 100071

BN ADB176
DOM 08/2021
EXP 08/2023

3122755

Gaviscon Advance,
Utiliser dans les 6
AMM N° 07R1/202
PPV: 48 DH 40

118001 151479 >

PHARMACIE SMARA
43, Bd ALI YOUSSEF 2A
Tel: 05 22 61 03 24
HAY MOHAMADI
CASABLANCA

5 X 7 F - A
05 2024
45,30 DH

Ventoline 100 mcg
Aérosol, 200 doses

6 118001 141258

LOT: GB21166

PER: 05/2024

PPV: 185 DH 00

SAFLU 250 microgrammes

Suspension pour inhalation
en flacon pressurisé
120 doses

6 118001 101290